

## DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

### Sous réserve d'acceptation

Compte tenu du nombre limité de places, seules les familles suivantes peuvent prétendre à une place à l'internat:

#### Nouvelles inscriptions

- Les élèves originaires des départements de la Nouvelle-Aquitaine autre que les Pyrénées-Atlantiques
- Les élèves originaires des Pyrénées-Atlantiques (64) :
  - Secteur du BEARN
  - Secteur du PAYS BASQUE intérieur
- Les étudiants de la Nouvelle-Aquitaine puis des autres régions françaises

#### Renouvellement d'inscription

- \* Sous réserve de place pour les élèves des secteurs non prioritaires
- \* Sous réserve de l'absence d'observation relative à la sécurité, aux biens, ou de non-respect caractérisé du règlement d'internat sur le registre des sanctions.
- \* Sous réserve de l'acquiescement des frais scolaires et/ou des dégradations de l'année en cours
- \* Sous réserve d'un engagement des responsables légaux en l'absence du correspondant.

#### Les Elèves suivants ne sont pas prioritaires

- Les élèves résidant à moins de 15 km et disposant du transport scolaire organisé
- Les élèves de l'agglomération du B.A.B.
- Les étudiant-e-s de BTS, de MAN et les Mentions Complémentaires

Madame – Monsieur(\*) .....

Représentant(e) légal(e) de l'élève (Nom et Prénom) .....

Future classe: ..... demeurant à (**ville uniquement**) : .....

Sollicite **l'inscription** de mon fils - ma fille (\*) à l'internat à la rentrée **20**.....

(\*barrer la mention inutile)

Signature des responsables légaux

**Pour information** : l'accueil le dimanche soir à l'internat est réservé pour les élèves qui commencent leurs cours à 8h00 le lundi matin ou qui ne peuvent bénéficier du transport (bus, SNCF) leur permettant d'arriver au plus tard à 9h20.

**Ce document est à remettre avec le dossier d'inscription ou de réinscription, en aucun cas il ne garantit la place de votre enfant à l'internat.**

**L'inscription définitive sera validée après étude du dossier le jour de l'inscription ou de la réinscription.**